

Créé Octobre 2017

Informations aux familles

Délégation Académique au Numérique



académie
Corse

» L'école
change avec
le numérique »
#EcoleNumerique



André-Toussaint Luciani
RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CORSE

INFORMATIONS AUX FAMILLES

3 mesures clés

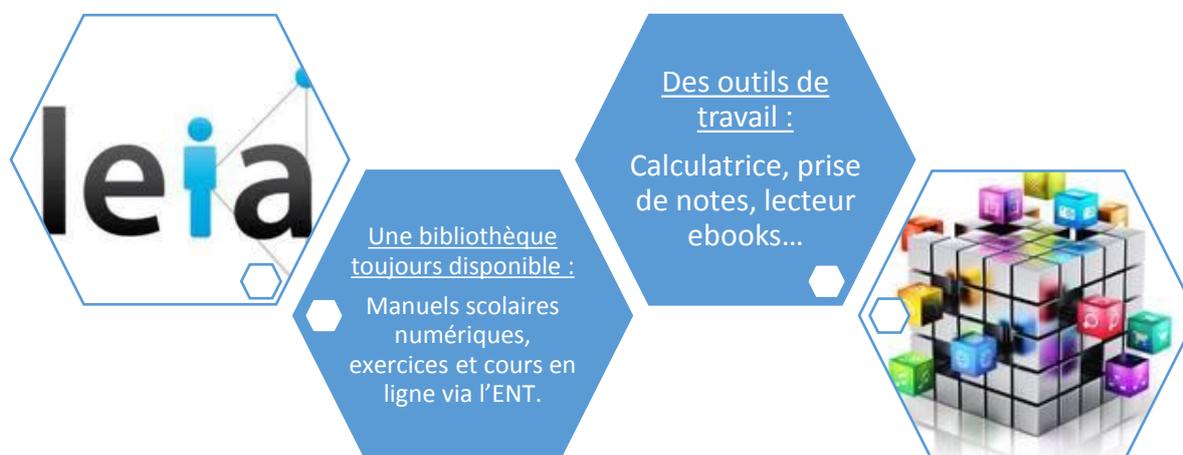


La mise en place de l'équipement se fait progressivement d'année en année.

Plusieurs nouvelles ressources et applications pédagogiques sont mises à disposition pour les enseignants et élèves.

Les enseignants se forment au numérique et à l'enseignement avec le numérique.

Des Ressources et Des Contenus Pour Apprendre Depuis Sa Tablette



Utilisés par des enseignants formés au numérique pour appliquer des nouvelles méthodes d'apprentissages

Utilisables en ligne ou hors connexion

Sélectionnés par les enseignants pour une utilisation en toute confiance

FOIRE AUX QUESTIONS

À QUI APPARTIENT L'ÉQUIPEMENT MOBILE INDIVIDUEL QUI SERA REMIS À MON ENFANT ?

- La tablette est un outil personnel pour l'apprentissage. Elle est remise à chaque collégien par la CTC. Elle reste l'entière propriété de ce dernier.

SI MON ENFANT CHANGE D'ÉTABLISSEMENT EN COURS D'ANNÉE OU LE QUITTE, DOIT-IL RENDRE L'ÉQUIPEMENT MOBILE QUI LUI A ÉTÉ FOURNI ?

- Dans les deux cas, votre enfant doit rendre au collège l'équipement qui lui a été fourni. S'il change d'établissement pour un autre qui fait également parti du plan numérique, il récupérera une autre tablette, avec les spécifications du collège.

MON ENFANT PEUT-IL UTILISER SA TABLETTE À LA MAISON POUR FAIRE SES DEVOIRS ?

- Bien entendu votre enfant peut utiliser la tablette à la maison. Selon le travail donné par l'enseignant, cela permettra d'établir une liaison collège-domicile.

SI JE N'AI PAS D'ACCÈS INTERNET À LA MAISON ?

- Certaines ressources peuvent être utilisées en mode hors-ligne et sont donc accessibles si vous n'avez pas internet à la maison.
- Vous pouvez cependant vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir s'il existe des espaces publics numériques.
- Vous pouvez également signaler à l'établissement scolaire que vous ne possédez pas d'accès internet à la maison, pour qu'il puisse vous aider au mieux.

EST-CE QUE MON ENFANT PEUT UTILISER SA TABLETTE POUR SON USAGE PERSONNEL ?

- Le matériel mis à disposition possède des éléments/espaces pédagogiques, de même votre enfant pourra créer un espace personnel dans ses documents.
- La charte d'usage de l'établissement scolaire précisera les conditions d'utilisation de l'équipement.
- À la maison, les usages privés de la tablette se font sous la responsabilité de la famille.

EST-CE QUE MON ENFANT DOIT RAPPORTER SON ÉQUIPEMENT TOUS LES SOIRS À LA MAISON ?

- Afin de garantir la bonne continuité de ses apprentissages, cet équipement remis personnellement par la CTC peut être utilisé en classe ainsi qu'à la maison.

MON ENFANT VA T-IL UTISER UNE TABLETTE TOUTE LA JOURNÉE POUR TRAVAILLER ?

- Non, l'équipement numérique est intégré à l'enseignement au même titre qu'un manuel scolaire ou un cahier d'exercices. Il est utilisé lors des différentes activités proposées par l'enseignant avec un objectif d'apprentissage et selon une pédagogie choisie par l'enseignant.

EST-CE QUE MON ENFANT PEUT SE CONNECTER À INTERNET DEPUIS SON DOMICILE AVEC L'ÉQUIPEMENT FOURNI ? COMMENT LIMITER LE TEMPS D'USAGE À LA MAISON ?

- Vous pouvez ajouter sur l'équipement de votre enfant le code d'accès à votre wifi.
- L'utilisation à la maison se fait sous votre responsabilité et exige votre attention. Vous pouvez la réguler comme vous le faites avec les autres formes d'activités des enfants.
- Renseignez-vous auprès de votre fournisseur d'accès à internet (Orange, free, sfr, etc..) pour activer un contrôle parental sur votre box.

COMMENT M'ASSURER QUE MON ENFANT N'A PAS ACCÈS À DES SITES INAPPROPRIÉS POUR SON ÂGE ?

- Dans l'établissement, les mesures de protection sont prévues conjointement par la CTC et le rectorat pour éviter que les élèves ne soient confrontés à des sites inappropriés ou choquants. A la maison, n'hésitez pas à activer le contrôle parental proposé par votre fournisseur d'accès à internet.

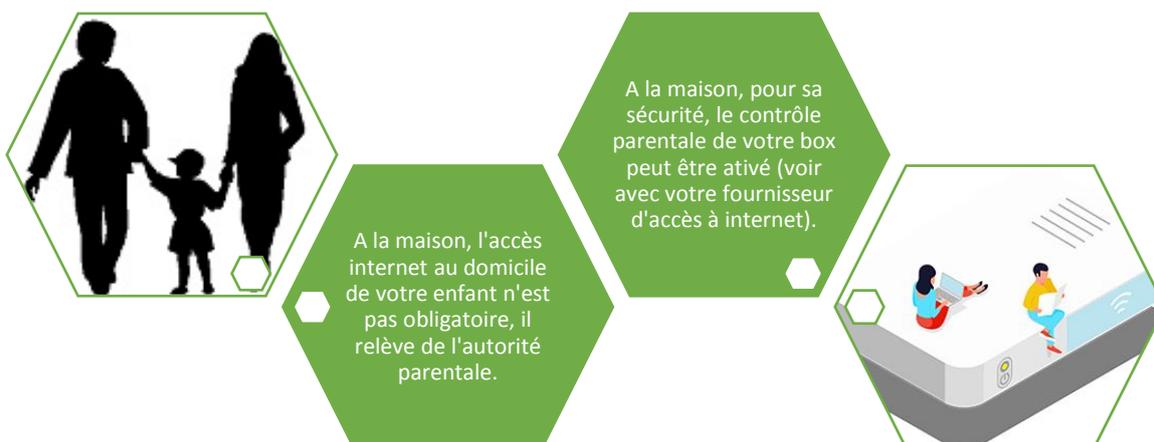
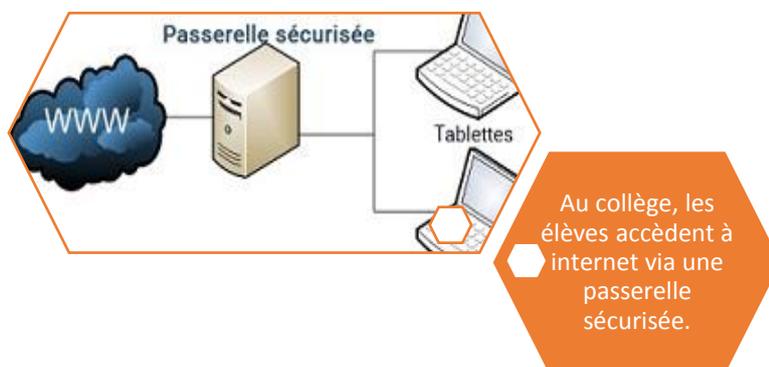
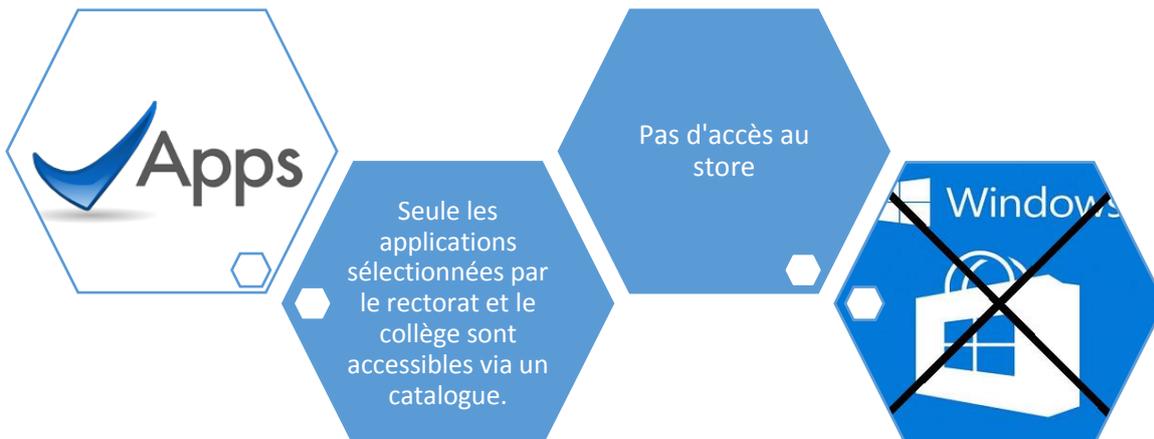
OÙ TROUVER UNE LISTE NOIRE D'ADRESSES INTERNET À BLOQUER ?

- Il existe sur internet une (très longue) liste noire pour bloquer des adresses internet (URLs), qui est faite par l'université Toulouse 1. Vous pouvez vous en inspirer pour votre contrôle parental.

MON ENFANT CONTINUERA-T-IL À UTILISER SES MANUELS SCOLAIRES ?

- Les manuels scolaires numériques viendront compléter les ressources à disposition des élèves et remplacer progressivement une partie des manuels papiers. Cela doit contribuer à terme à l'allègement du poids des cartables (ou sacs à dos).

QUE PEUT FAIRE L'ÉLEVE ?



QUELQUES SITES À CONSULTER

www.nonauharcelement.education.gouv.fr

www.internetsanscrainte.fr

www.ecolenumerique.education.gouv.fr

www.eduscol.education.fr

www.ac-corse.fr